Envoyé en préfecture le 12/09/2026
Reçu en préfecture le 12/09/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260907-D2026_66-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

SÉANCE du lundi 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 7 septembre à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 2 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roland Le Droff, Maire.

Étaient présents : Mme Myriam Jéby, M. Vincent Lamy, M. Roland Le Droff, Mme Valérie Tiriau, Mme Hélène Brielle, Mme Alexandra Hutin, M. Philippe Rostren, M. Fabien Suhard, M. Antoine Durand, M. Guillaume Migault, Mme Chloé Prioux, Mme Anne Marie Belloir Coudé, Mme Virginie Rabeau.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : M. Maxime Tual, M. François Gérard.

M. Philippe Rostren est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

D2026-66 VOIRIE - APPROBATION DU DEVIS PIGEON TP - RUE DU GUESCLIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le devis n°168841.1 établi par la société PIGEON TP le 30 juillet 2026, relatif aux travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales Rue du Guesclin et à la mise à la cote d'un tampon fonte Rue Jean de Gennes (croisement D43 et D88), pour un montant de 9 823,26 € HT, soit 11 787,91 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (12 voix pour et 1 abstention) :

- D'accepter le devis n°168841.1 de la société PIGEON TP pour un montant de 9 823,26 € HT (11 787,91 € TTC) ;
- D'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

M. Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, R. Le Droff

